

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 6 octobre 1998 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Monsieur Michel Paillé
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE mesdames Line Blanchard et Louise Piché, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Michel Paillé a quitté à 21 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, est arrivé à 19 h 35.

Dans l'assistance, la présence est constatée d'un citoyen, monsieur Michel Bellemare, de même que de messieurs Réjean St-Arnaud et Alain Lirette.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

---

Secrétaire

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 159 1098** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1098-01  
soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

13.1 Projet histoire de la Mauricie.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 160 1098** : Chaque membre présent du conseil des commissaires  
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil des commissaires tenue le 15 septembre 1998 au moins six heures avant le début de  
la présente séance, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que le secrétaire  
général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur  
le document 1098-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement et en suivi au procès-verbal de la séance du 15 septembre dernier, le vice-  
président monsieur Serge Lafontaine fait rapport des travaux du comité de travail du trans-  
port scolaire. Des recommandations sont alors soumises aux membres du conseil des  
commissaires et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Révision des tarifs  
chargés pour le  
transport à une  
deuxième adresse

**RÉSOLUTION 161 1098** : CONSIDÉRANT qu'environ 70 élèves sont transportés,  
dans le cadre des services optionnels, à une deuxième  
adresse;

CONSIDÉRANT que le coût exigé lors de l'année scolaire  
1998-1999 pour ce service, au montant de 110 \$ par élève, s'avère supérieur au coût exigé  
pour l'année scolaire 1997-1998;

CONSIDÉRANT que le comité de travail sur le transport  
scolaire recommande une révision à la baisse pour ce service, laquelle génère une perte de  
revenus estimée à 4 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole  
Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie revise le tarif de 110 \$ pour  
une deuxième adresse prévu dans le cadre des services optionnels pour que celui-ci soit  
plutôt à 50 \$ par élève;

---

Président

---

Secrétaire

QUE le tarif familial de 220 \$ pour ce service soit aussi réduit à 100 \$.

Adopté unanimement

Possibilité d'utiliser les services du transport en autant que des places sont disponibles

**RÉSOLUTION 162 1098** : CONSIDÉRANT que plusieurs parents souhaitent que leur enfant utilise le service du transport qu'en période hivernale;

CONSIDÉRANT que les risques d'accident sont augmentés à cause de l'accumulation de neige en bordure des routes, de la chaussée glissante et souvent du non-entretien des trottoirs;

CONSIDÉRANT que ce service n'est offert que pour les places disponibles dans les autobus et n'occasionne aucun frais pour la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que les enfants dont les parents ont acquitté la totalité de la facture, soit 110 \$ par enfant pour toute l'année, auront priorité pour le transport;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie offre, pour la période du 10 novembre 1998 au 10 avril 1999, la possibilité d'utiliser les services du transport en autant que des places soient disponibles, et ce, au coût de 55 \$ par enfant avec un maximum familial de 110 \$, le paiement afférent devant être effectué avant le 1<sup>er</sup> novembre 1998 en un seul versement;

QUE, de plus et uniquement pour l'année scolaire 1998-1999, soit accepté un remboursement d'une partie des coûts exigés aux parents pour la période du 10 avril au 23 juin 1999 à savoir :

30 % des frais encourus, à tous ceux qui présenteront une demande à la Commission scolaire de l'Énergie et dont l'enfant cessera d'être véhiculé en autobus au cours de cette période.

Adopté unanimement

Mesure transitoire concernant les coûts de surveillance le midi

**RÉSOLUTION 163 1098** : CONSIDÉRANT que les parents des élèves de l'école Saint-Ephrem de Carignan ont demandé à la Commission scolaire de l'Énergie par pétition, d'être exemptés des frais de 110 \$ pour assurer une partie des coûts de surveillance;

CONSIDÉRANT qu'historiquement aucun frais n'était

---

Président

exigé par la Commission scolaire du Haut Saint-Maurice pour un tel service de surveillance;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie ne peut offrir le service du transport du midi dans ce secteur à cause de la distance et du manque de temps;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que les coûts de surveillance soient entièrement assumés par la Commission scolaire de l'Énergie aux endroits où l'on ne peut instaurer le service du transport du midi et que les parents qui ont déjà versé une contribution pour ce service soient remboursés;

QU'il demeure entendu que cette mesure est transitoire et applicable seulement pour l'année scolaire 1998-1999, les parents devant être informés en ce sens.

Adopté unanimement

Possibilité d'utiliser le transport scolaire pour la clientèle des Services de l'éducation aux adultes

**RÉSOLUTION 164 1098** : CONSIDÉRANT que des élèves des Services de l'éducation aux adultes ont exprimé un intérêt quant à l'utilisation du transport scolaire;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie offre la possibilité à la clientèle des Services de l'éducation aux adultes d'utiliser le transport scolaire, et ce, lorsque la disponibilité des places le permet;

QUE, pour l'année scolaire 1998-1999, des coûts au montant de 125 \$ soient exigés pour ce service.

Adopté unanimement

Dépôt du rapport synthèse du comité de travail sur le transport scolaire

**RÉSOLUTION 165 1098** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé le rapport synthèse du 23 septembre 1998 du comité de travail sur le transport scolaire, décrit sur le document 1098-03.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance. Après avoir reçu des explications quant à certaines lettres, il est procédé

---

Président

au dépôt de ce résumé de correspondance.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

**RÉSOLUTION 166 1098** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 1<sup>er</sup> octobre 1998, décrit sur le document 1098-04.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole. Sur ce, monsieur Réjean St-Arnaud, directeur du Carrefour Formation Mauricie, remercie les membres du conseil des commissaires pour l'ouverture faite permettant que la clientèle des Services de l'éducation aux adultes puisse utiliser le transport scolaire. Un citoyen, monsieur Michel Bellemare, demande ensuite des précisions quant à la formation qui sera dispensée aux membres des conseils d'établissement. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, mentionne alors qu'une équipe de support à la mise en place des conseils d'établissement a été formée. Cette équipe est composée du secrétaire général, du directeur du Carrefour Formation Mauricie, de la présidente du comité de parents et d'une direction d'école. Cette équipe participera à une formation offerte par la Direction régionale du ministère de l'Éducation le 16 octobre prochain. Par la suite, les directions des écoles et des centres participeront à une session de formation organisée par l'équipe de support. De même, une telle formation sera offerte aux présidents des conseils d'établissement. Finalement, cette équipe de support demeurera en fonction afin de répondre aux besoins des conseils d'établissement. Monsieur Bellemare demande après cela quand le comité de parents tiendra sa première réunion. Il est alors indiqué par le secrétaire général que la première rencontre du comité de parents aura lieu le 21 octobre prochain et qu'une convocation fut transmise en ce sens aux représentants par l'intermédiaire des directions d'école.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean Lavoie présente alors des recommandations quant à l'ajout de ressources humaines. Au terme de cette présentation, il est donné suite à ces recommandations et une résolution est adoptée en ce sens.

Ajout de ressources humaines

**RÉSOLUTION 167 1098** : CONSIDÉRANT que la direction générale a procédé à une étude quant aux demandes d'ajout de ressources humaines dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commission scolaire;

CONSIDÉRANT les critères d'analyse et les orientations budgétaires énoncés à l'appui des recommandations du directeur général quant à ce dossier (réf. : document 1098-05);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient acceptées les recommandations de la direction générale relatives à l'ajout de ressources humaines, et ce, tel que décrit au document 1098-05.

---

Président

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 05, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 168 1098** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la présente séance soit suspendue.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 169 1098** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la présente séance du conseil des commis-  
saires soit rouverte.

Adopté unanimement

À la réouverture, l'absence est constatée de monsieur le commissaire Michel Paillé.

Poursuivant et par suite des explications fournies par le directeur général monsieur Jean Lavoie, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Nomination de  
responsables  
d'immeuble

**RÉSOLUTION 170 1098** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 41 de la Loi sur  
l'instruction publique, que la commission scolaire peut,  
lorsque l'acte d'établissement de l'école met plus d'un immeuble à la disposition de l'école,  
nommer un responsable pour chaque immeuble;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une  
recommandation quant à la nomination de responsables d'immeuble (réf. : document 1098-  
06);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc  
Dumont PROPOSE que soit autorisée la nomination des responsables d'immeuble telle que  
décrite au document 1098-06.

Adopté unanimement

Nomination d'un  
responsable des  
Services éducatifs  
aux élèves handi-  
capés et aux élèves  
en difficulté  
d'adaptation ou  
d'apprentissage

**RÉSOLUTION 171 1098** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 265 de la Loi  
sur l'instruction publique, que la commission scolaire  
nomme un responsable des Services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en diffi-  
culté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande que  
le directeur des Services complémentaires assume les fonctions précitées;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le directeur des Services complémentaires, monsieur Ghislain Drolet, soit nommé responsable des Services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Adopté unanimement

Dépôt de mémoires sur les finances et la fiscalité locales

**RÉSOLUTION 172 1098** : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soient déposés les mémoires présentés par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, lesquels mémoires sont décrits sur les documents 1098-07 et 1098-08.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, il est fait état par messieurs Jean Lavoie et Jean-Yves Laforest des dossiers concernant des projets de construction de gymnase aux écoles Sainte-Marie de Saint-Boniface et Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts.

Le directeur général monsieur Jean Lavoie consulte après cela les commissaires quant à la préparation d'une rencontre avec le président d'élection. Cette rencontre a pour but de faire le point sur les dernières élections scolaires. Les commissaires sont alors invités à compléter un formulaire pour soumettre les sujets à considérer lors de cette rencontre.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent des sujets relatifs aux Services de l'enseignement. Monsieur Claude Rousseau fournit alors des explications quant à des demandes de dérogation et des résolutions sont adoptées.

Dérogation

**RÉSOLUTION 173 1098** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité au motif que cette enfant vit une situation familiale ou sociale qui, en raison de circonstances ou de faits particuliers, justifie que son admission soit devancée;

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que J.C.A. (code permanent : CAOJ236093--) soit admise à l'éducation préscolaire 1998-1999.

---

Président

Adopté unanimement

Dérogation

**RÉSOLUTION 174 1098** : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au préscolaire pour l'élève A.D. (code permanent : DESA18089207);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève A.D. (code permanent : DESA18089207), de demeurer à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation

**RÉSOLUTION 175 1098** : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève C.B. (code permanent : BUIC15588508);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève C.B. (code permanent : BUIC15588508), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, des résolutions sont successivement adoptées par suite des renseignements fournis par monsieur Denis Émond.

Adoption d'une politique de perfectionnement

**RÉSOLUTION 176 1098** : Madame la commissaire Nicole Girard PROPOSE d'accepter la politique de perfectionnement décrite sur le document 1098-09.

Adopté unanimement

Entente dans le cadre des droits et obligations relatifs à la cotisation des commissions scolaires

**RÉSOLUTION 177 1098** : CONSIDÉRANT que les commissions scolaires existantes ont cessé légalement d'exister le 1<sup>er</sup> juillet 1998 suite à l'implantation des commissions scolaires francophones et anglophones conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13,3);

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le 1<sup>er</sup> juillet 1998, les droits et obligations des commissions scolaires exist-

---

Président

tantes deviennent les droits et obligations des commissions scolaires nouvelles qui ont compétence sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les conseils des commissaires des commissions scolaires nouvelles doivent déterminer la répartition, entre celles-ci, des droits et obligations des commissions scolaires existantes;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires existantes sont des employeurs assujettis pour l'année 1998 et les années antérieures au Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation (Décret 262-90 et modifications) adoptés en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3001);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au partage entre les commissions scolaires nouvelles des droits et obligations relatifs à la cotisation des commissions scolaires existantes pour l'année 1998 et les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter le projet d'entente entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, décrit sur le document 1098-10;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagements  
en formation  
professionnelle

**RÉSOLUTION 178 1098** : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit compléter son organisation pédagogique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 25 août 1998, des personnes dont les noms suivent et de les affecter conditionnellement à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Ordre d'enseignement secondaire - Carrefour Formation Mauricie

<u>Nom</u>	<u>Sous-spécialité</u>
Lucie Lafond	Commerce
Martine Lafond	Commerce
Jacques Auger	Dessin de bâtiment
André Touzin	Technique d'usinage
Marco Arseneault	Véhicules lourds
Gilles Perron	Véhicules lourds
Benoît St-Onge	Véhicules lourds

---

Président

Adopté unanimement

Engagement à  
un poste  
d'enseignante

**RÉSOLUTION 179 1098** : Monsieur le commissaire Yves Tousignant  
PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 18 septembre 1998 de :

École Notre-Dame de l'Assomption

madame Josée Jolivet-Toupin

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 03 – régulier, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à  
un poste  
d'enseignante

**RÉSOLUTION 180 1098** : Madame la commissaire Danielle Bolduc  
PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 25 août 1998 de :

École secondaire Val-Mauricie

madame Julie Ducharme

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 01 – adaptation scolaire, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à  
un poste  
d'enseignante

**RÉSOLUTION 181 1098** : Monsieur le commissaire Claude Béland  
PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 29 septembre 1998, de la personne dont le nom suit et de l'affecter conditionnellement à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Ordre d'enseignement primaire – École Des Vallons

Julie Régis, champ 03, régulier

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Contrats d'enseignement à temps partiel

**RÉSOLUTION 182 1098** : CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que la commission doit compléter son organisation pédagogique et que des périodes d'enseignement n'ont pas été distribuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE d'accorder aux personnes dont les noms suivent un contrat d'enseignant à temps partiel dont la fin de chacun de ces contrats est selon les modalités prévues au contrat d'engagement, Annexe III b) :

<u>École</u>	<u>Nom</u>	<u>% de tâche</u>	<u>Début</u>
Sacré-Cœur (Saint-Alexis)	Renaud, Guy	66,6667 %	1998-09-21
Saint-Joseph (Shawinigan)	Arcand, Josée	38,5615 %	1998-09-21
Saint-Paul (Shawinigan-Sud)	Lemay, Caroline	100 %	1998-08-25
Secondaire Val-Mauricie (Shaw.-Sud)	Bédard, Julie	100 %	1998-09-14
Secondaire Val-Mauricie	Bleu Voua, André	41,6667 %	1998-08-25
Secondaire Val-Mauricie	Boisvert, Johanne	87,5 %	1998-08-25
Secondaire Val-Mauricie	Lavergne, Marie-Hélène	100 %	1998-08-25
<u>École</u>	<u>Nom</u>	<u>% de tâche</u>	<u>Début</u>
Secondaire Du Rocher (Grand-Mère) Plein Soleil (Hérouxville) et La Croisière (Proulxville)	Bourassa, Luc	66,6667 %	1998-09-14
École forestière (La Tuque)	Désaulniers, Katy	44,39 %	1998-09-21
École forestière	Lebel, François	100 %	1998-08-25
Secondaire Champagnat (La Tuque)	Bherer, Georges	100 %	1998-08-25
Secondaire Champagnat	Bureau, Nathalie	73,1707 %	1998-08-25
Secondaire Champagnat	Gorham, Ann-Marie	100 %	1998-08-25
Secondaire Champagnat	Lemaire, Stéphane	48,7804 %	1998-08-25
Secondaire Champagnat	Rouillard, Caroline	100 %	1998-08-25

Adopté unanimement

Engagement d'orthopédagogues

**RÉSOLUTION 183 1098** : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre 1998, a accepté l'ouverture de postes d'orthopédagogue;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage des postes créés;

CONSIDÉRANT la sélection des candidatures;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent et de les

---

Président

affecter comme orthopédagogues dans des postes réguliers à temps partiel conditionnellement à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Services complémentaires

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Début</u>
Carrier, Lucie	25 heures/semaine	1998-09-21
Gauthier, Sonia	25 heures/semaine	1998-09-21
Goyette, Lyne	25 heures/semaine	1998-09-21
Lachance, Jeany	25 heures/semaine	1998-09-21
Lemire, Julie	25 heures/semaine	1998-09-21
Martel, Serge	25 heures/semaine	1998-09-21
Rivard, Dominique	22 heures/semaine	1998-09-21
Veillette, Solange	25 heures/semaine	1998-09-21
Carbonneau, Luc	25 heures/semaine	1998-08-25

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Début</u>
Dauphinais, Nathalie	25 heures/semaine	1998-08-25
Goudreault, Nancy	25 heures/semaine	1998-08-25

Adopté unanimement

Engagement à un poste de conseiller pédagogique en anglais centré sur l'innovation

**RÉSOLUTION 184 1098** : CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller pédagogique en anglais centré sur l'innovation a été créé à la séance du conseil des commissaires du 1<sup>er</sup> septembre 1998;

CONSIDÉRANT que le traitement et les avantages sociaux de ce poste sont prévus au budget 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 9 octobre 1998, de monsieur Raynald Dubé et de l'affecter dans un poste de conseiller pédagogique en anglais centré sur l'innovation, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à un poste de conseiller pédagogique en mathématique et sciences centré sur

**RÉSOLUTION 185 1098** : CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller pédagogique en mathématique et sciences centré sur l'innovation a été créé à la séance du conseil des commissaires du 15 septembre 1998;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

l'innovation

CONSIDÉRANT que le traitement et les avantages sociaux de ce poste sont prévus au budget 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 7 octobre 1998, de monsieur Ghislain Samson et de l'affecter dans un poste de conseiller pédagogique en mathématique et sciences centré sur l'innovation, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à un poste d'animateur de pastorale

**RÉSOLUTION 186 1098** : CONSIDÉRANT que deux postes d'animateur de pastorale ont été créés à la séance du conseil des commissaires du 1<sup>er</sup> septembre 1998;

CONSIDÉRANT que le traitement et les avantages sociaux de ces postes sont prévus au budget 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 25 août 1998, de monsieur Marc Lahaie et de l'affecter dans un poste d'animateur de pastorale à 21 heures/semaine, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à un poste d'animatrice de pastorale

**RÉSOLUTION 187 1098** : CONSIDÉRANT que deux postes d'animateur de pastorale ont été créés à la séance du conseil des commissaires du 1<sup>er</sup> septembre 1998;

CONSIDÉRANT que le traitement et les avantages sociaux de ces postes sont prévus au budget 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 30 septembre 1998, de madame Ginette Chapdelaine et de l'affecter dans un poste d'animatrice de pastorale à 21 heures/semaine, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

---

Président

Contrats d'enseignante à la leçon

**RÉSOLUTION 188 1098** : CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que la commission doit compléter son organisation pédagogique et que des périodes d'enseignement n'ont pas été distribuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un contrat d'enseignante à la leçon :

École secondaire Des Chutes : Lamothe, Andréanne, 6 périodes d'enseignement/cycle.  
Début : 1998-08-25. Fin : selon les modalités prévues au contrat d'engagement, Annexe III b).

Engagement d'une professionnelle surnuméraire

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 189 1098** : Madame la commissaire Line Blanchard PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

De la Chevrotière, Sylvie : conseillère en orientation, 21 heures/semaine.  
Début : 1998-09-01. Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

Adopté unanimement

Engagement à un poste de conseillère pédagogique projet passe partout centré sur l'innovation

**RÉSOLUTION 190 1098** : CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller pédagogique projet passe-partout centré sur l'innovation a été créé à la séance du conseil des commissaires du 15 septembre 1998;

CONSIDÉRANT que le traitement et les avantages sociaux de ce poste sont prévus au budget 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Maryse V.-Plante PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 7 octobre 1998 de madame Julie Perras et de l'affecter dans un poste de conseillère pédagogique projet passe partout centré sur l'innovation, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement à un poste d'enseignante du champ 03 – régulier

**RÉSOLUTION 191 1098** : Madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 7 octobre 1998 de :

---

Président

École Immaculée-Conception

madame Caroline St-Onge

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 03 – régulier, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Libération pour fin  
d'activités syndi-  
cales

**RÉSOLUTION 192 1098** : La commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE de libérer monsieur Daniel Lafrenière aux fins d'activités syndicales à temps complet, du 28 août 1998 au 30 juin 2001, conditionnellement au remboursement du traitement et du coût pour la commission scolaire des avantages sociaux de celui-ci.

Adopté unanimement

Abolition d'un  
poste d'orthopéda-  
gogue à temps  
partiel

**RÉSOLUTION 193 1098** : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre 1998, a accepté l'ouverture de postes d'orthopéda-  
gogue;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, certains besoins auraient dû être identifiés comme étant non récurrents;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE l'abolition d'un poste d'orthopéda-  
gogue régulier à temps partiel à 25 heures/semaine, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Congés sans trai-  
tement autorisés

**RÉSOLUTION 194 1098** : CONSIDÉRANT que plusieurs salariés ont déposé une demande de congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que des personnes qualifiées peuvent procéder au remplacement de ces personnes de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'accorder aux personnes dont les noms suivent un congé sans traitement à temps partiel durant l'année scolaire 1998-1999, et ce, tel que décrit sur le document 1098-11 :

---

Président

<u>École</u>	<u>Nom</u>	<u>Date</u>
Sainte-Marie (Saint-Boniface)	St-Pierre, Nathalie	1998-08-25 au 1999-06-29
Laflèche (Grand-Mère)	Leclair, Arthur	1998-09-21 au 1999-06-29
Dominique-Savio (Saint-Georges)	Giroux, Jean-Guy	1998-08-25 au 1999-06-29
Antoine-Hallé (Grand-Mère)	Champagne-Grenier, Claire	1998-09-21 au 1999-06-29
Immaculée-Conception (Shawinigan)	Marcotte, Gilles	1998-09-21 au 1999-06-29
Secondaire Des Chutes (Shawinigan)	Beaudry, Odette	1998-07-01 au 1999-06-30

<u>École</u>	<u>Nom</u>	<u>Date</u>
Services complémentaires (Shaw.)	Leclerc, Michèle	1998-07-01 au 1999-06-30
Secondaire Du Rocher (Grand-Mère)	Pelletier, Guylaine	1998-08-25 au 1999-06-30

Adopté unanimement

Congé sans traitement à temps partiel accordé

**RÉSOLUTION 195 1098** : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps plein à madame Lise Paul, à compter du 22 octobre 1998, conformément à la clause 5-15.04 de la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement

Démissions acceptées

**RÉSOLUTION 196 1098** : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE d'accepter la démission des personnes suivantes :

Madame Diane Cossette, enseignante, à compter du 6 octobre 1998;  
Monsieur Jean-Laurier Gélinas, enseignant, à compter du 29 septembre 1998.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général, il est procédé au remplacement d'une résolution antérieurement adoptée.

Modification d'un congé sans traitement à temps partiel et résolution remplacée

**RÉSOLUTION 197 1098** : CONSIDÉRANT que madame Guylaine Pelletier, technicienne en éducation spécialisée, a présenté une demande de congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 1998-1999;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, une résolution concernant madame Pelletier, laquelle indique une autorisation de congé sans traitement à temps plein (réf. : résolution 98 0998);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Lafontaine PROPOSE que soit accordé, pour l'année scolaire 1998-1999, un congé sans traitement à temps partiel à la personne suivante :

Services complémentaires

Madame Guylaine Pelletier, technicienne en éducation spécialisée.

QUE la présente résolution remplace la résolution 98 0998 adoptée par le conseil des commissaires en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, présentation est faite par monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, de politiques sur les comptes dans les institutions financières ainsi que sur le paiement des comptes et salaires. Chacune de ces politiques est alors adoptée par le conseil des commissaires.

Adoption de la politique sur les comptes dans les institutions financières

**RÉSOLUTION 198 1098** : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit adoptée la politique sur les comptes dans les institutions financières, décrite sur le document 1098-12.

Adopté unanimement

Adoption de la politique sur le paiement des comptes et salaires

**RÉSOLUTION 199 1098** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit adoptée la politique sur le paiement des comptes et salaires, décrite sur le document 1098-13.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier dépose alors des documents concernant 1) un guide administratif sur le transport scolaire et 2) un tableau comparatif pour l'entretien ménager.

Dépôt d'un guide administratif sur le transport scolaire

**RÉSOLUTION 200 1098** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé un guide administratif sur le transport scolaire, décrit sur le document 1098-14.

Adopté unanimement

Dépôt d'un tableau comparatif pour l'entretien ménager 1997-1998 et 1998-1999

**RÉSOLUTION 201 1098** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé un tableau comparatif pour l'entretien ménager 1997-1998 et 1998-1999, décrit sur le document 1095-15.

---

Président

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 202 1098** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié par l'ajout de  
l'article 13.2 École Christ-Roi.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Grégoire Rompré, représentant des commissions scolaires au sein du Comité directeur de l'Histoire de la Mauricie, fait rapport des travaux de ce comité. Il est alors mentionné que le livre de l'Histoire de la Mauricie est en préparation et que sa publication est prévue pour l'an 2001. Monsieur Rompré rappelle que cet ouvrage est réalisé grâce à l'apport des diverses instances régionales des secteurs culturel, économique, social, éducationnel, religieux, politique et municipal. Afin de permettre la réalisation de ce projet, une contribution de la commission scolaire au montant de 5 000 \$ est demandée. Il est alors donné suite à cette demande.

Contribution  
financière au  
projet de création  
du livre de  
l'Histoire de la  
Mauricie

**RÉSOLUTION 203 1098** : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'un projet visant à réaliser une histoire de la région, qu'est sollicitée la collaboration financière des diverses instances régionales des secteurs culturel, économique, social, éducationnel, religieux, politique et municipal;

CONSIDÉRANT que le livre de l'Histoire de la Mauricie constituera un outil pour l'enseignement de l'histoire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de collaboration financière au montant total de 5 000 \$ est présentée à la Commission scolaire de l'Énergie, ce montant pouvant être réparti sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie contribue au projet de création du livre de l'Histoire de la Mauricie, et ce, pour un montant de 5 000 \$.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Serge Lafontaine souligne un projet visant la réalisation de cartes de Noël par des élèves de l'école Christ-Roi. Monsieur Lafontaine invite les commissaires à cette école pour prendre connaissance de ce projet.

À 22 h 50, il est procédé à la clôture de la séance.

---

Président

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 204 1098 :** Madame la commissaire Danielle Bolduc  
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du  
conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire